

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL** **DU 24 JUILLET 2009**

Présents : MM Luc BARBIER, Marc BARBIER, Claude CLERGET, Alain DIETRE, Céline FOUTOYET, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Julio SALVADO, Jean-Claude THABARD.

Excusé : M Thierry VINCENT

Absent : M Patrice GUELLE

Secrétaire de séance : M Gilbert JACQUOT

### **EXTENSION CIMETIERE**

(Votants 9 pour 9)

Les conseillers retiennent l'entreprise RECOBAT (Moissey) pour effectuer les travaux d'extension du cimetière communal. Le montant du devis s'élève à 21 964.20 € HT

### **EXTENSION ET ACCESSIBILITE MAIRIE**

(Votants 9 – contre 2, pour 7)

A la suite de l'appel public à la concurrence lancé par le SIDEC, le conseil municipal retient la proposition de monsieur Frédéric BASTIN pour l'étude et la direction des travaux d'extension de la mairie. Le taux d'honoraires est de 10.5 % sur un coût estimé des travaux de 102 000 € HT.

### **RESTRUCTURATION D'UN BATIMENT - AMENAGEMENT D'UNE PLACE**

(Votants 9 – abstention 3, pour 6)

Après examen des propositions du SIDEC du Jura pour l'amélioration architecturale du cœur du village par la restructuration d'un bâtiment vétuste et l'aménagement d'un parking, le conseil municipal approuve l'avant-projet sommaire du SIDEC du Jura pour un coût de 83 000 € HT et demande l'aide du département et de la région pour financer ce projet

### **AUGMENTATION DES HEURES DE L'EMPLOYE INTERCOMMUNAL**

(Votants 9 pour 9)

A la suite de sa demande pour que l'employé intercommunal vienne tous les jeudis matin en période d'été, le conseil municipal accepte que les heures de travail annualisées au profit de la commune d'Offlanges soient portées de 470 heures à 540,5 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 et autorise le maire à signer la nouvelle convention.

### **RESERVOIR REGULATION STATION SURPRESSION**

(Votants 9 pour 9)

Vu les défauts de fonctionnement du réservoir de régulation de la station de surpression constatés lors des derniers travaux d'entretien, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise THIEULIN (Thise) pour un montant de 3058 € HT pour le remplacement de ce réservoir.

### **REFECTION DU LOGEMENT 2 IMPASSE GRANDE VIGNE**

(Votants 9 – abstention 1, pour 8)

Vu la nécessité de remettre en état le logement communal situé au 2 impasse de la Grande Vigne après l'expulsion des locataires, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise BATIRENOVE 39 (Moissey) pour un montant de 5237.90 € HT.

### **ECLAIRAGE LOGEMENT 2 IMPASSE GRANDE VIGNE**

(Votants 9 pour 9)

A la suite de la remise en état du logement communal situé 2 impasse de la Grande Vigne, le conseil municipal décide d'installer des systèmes d'éclairage à demeure dans la totalité du logement, et accepte le devis de l'entreprise DIETRE ELECTRICITE GENERALE (Foucherans) pour la fourniture et la pose de ces éclairages pour un montant de 714 € HT.

### **LOGEMENTS COMMUNAUX FACTURATION PERCEMENT**

(Votants 9 – abstention 1, pour 8)

Considérant que les contrats de bail de location stipulent qu'il est interdit d'effectuer des percements dans les murs, cloisons, etc..., le conseil municipal décide que, pour les logements communaux remis à neuf, chaque perçement constaté à la sortie des lieux sera facturé quinze (15) euros.

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL** **DU 24 JUILLET 2009**

### **LOGEMENTS COMMUNAUX IMPASSE GRANDE VIGNE** **MODIFICATION CONTRAT ANTARGAZ**

(Votants 9 pour 9)

Le conseil municipal décide de modifier le contrat de fourniture de GPL avec la société ANTARGAZ afin que la facturation soit adressée directement aux locataires,

### **CARRIERES DE MOISSEY** **MODIFICATION DU PROJET DE REMISE EN ETAT DU SITE**

(Votants 9 pour 9)

Le conseil municipal approuve la modification du dossier de remise en état du site en fin d'exploitation (phases 4 à 6) visant à supprimer le plan d'eau sur le territoire de Serre Les Moulières.

### **CARRIERES DE MOISSEY** **DELAJ DES TRAVAUX D'EXPLOITATION**

(Votants 9 – abstention 1, pour 8)

Le conseil municipal autorise la Société des Carrières de Moissey à poursuivre les travaux d'exploitation en cours sur les parcelles cadastrées AC n°62 (anciennement 37), 38, 40, 42, 43, 46, 47, 50, 51, 54 et ZE n°110, 111, 112, 113, 115, 116 après la date fixée par l'arrêté préfectoral N° 1140 du 27 juillet 1998.

### **GRAND'FONTAINE**

La direction régionale des affaires culturelles informe le conseil municipal du courrier adressé au propriétaire de l'édifice concernant sa remise en état.

### **VENTE DE BOIS**

Les parcelles 31 33 34 et 35 seront mises en vente par l'ONF le 09 septembre 2009 à Champvans

### **RAPPORT 2008 DU SYDOM**

Il est présenté par monsieur le maire au conseil municipal. Un exemplaire peut être consulté en mairie par les habitants.

### **INFORMATIQUE MAIRIE**

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter des devis pour le remplacement de l'ancien ordinateur.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- \* Projet d'aménagement de la déviation de Moissey : L'arrêté préfectoral autorisant à pénétrer dans les propriétés privées est consultable en mairie
- \* Sécurité routière : A la suite de la réunion avec le groupement de gendarmerie, le maire rappelle les consignes de sécurité en particulier par rapport à la consommation d'alcools et de stupéfiants. Il demande à la population d'être vigilante à l'occasion des rassemblements festifs.
- \* Dégradations ; Après le bris des projecteurs de l'église, l'arrachement d'une borne du monument aux morts, il a été constaté que l'écorce des arbres plantés chemin du Colot a été arrachée en grande partie. Le conseil municipal déplore ces incivilités répétées qui portent préjudice à la commune.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance.